

LE CONFLIT ENTRE CONSTANTIN ET LICINIUS ET LES ORIGINES DE L'ARIANISME

En juin 313, Licinius publiait à Nicomédie les décisions qu'il avait prises avec Constantin à Milan pour assurer la liberté du culte chrétien et il proclamait en Orient la tolérance qui permettait à l'Église d'avoir définitivement une existence officielle après la persécution de Dioclétien et de Maximin Daïa¹. Tous les biens qui avaient été confisqués pendant cette persécution devaient être remis sans délai aux communautés chrétiennes, dont l'existence juridique reconnue à différentes reprises au cours du IIIe siècle² recevait dès lors une consécration définitive³.

Constantin et Licinius inauguraient ainsi dans tout l'empire une politique qui donnait à l'Eglise une situation privilégiée, puisque le

¹ Les problèmes posés par ce qu'il est convenu d'appeler „l'édit de Milan“ donnent toujours lieu à des polémiques qu'il est impossible d'évoquer ici. Précisons que le texte de ce fameux „édit“, publié par Licinius à Nicomédie, apparaît avec des variantes diverses chez LACTANCE, *De mortibus persecutorum* XLVIII, 1—14 (Cf. P. L. 7, 267 A—270 B, S. BRANDT et G. LAUBMANN, *L. Caeli Firmiani Lactanti opera omnia* II, II, Pragae, Vindobonae, Lipsiae, 1897, pp. 228—233 et J. MOREAU, *Lactance. De la mort des persécuteurs* I, Paris, 1954, pp. 132—135) et EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique* X, V, 1—14 (Cf. P. G. 20, 880 A—885 A, E. SCHWARTZ, *Eusebius Werke* II, *Die Kirchengeschichte. 2. Die Bücher VI bis X*, Leipzig, 1908, pp. 883—887 et G. BARDY, *Histoire ecclésiastique. Livres VIII—X*, Paris, 1967, pp. 104—107).

² Notamment par les empereurs Alexandre Sévère (222—235) et Gallien (260—268). Les dispositions de l'édit de Gallien, reproduites par Eusèbe de Césarée dans son *Histoire ecclésiastique* VII, XIII (Cf. P. G. 20, 673 C—676 A, E. SCHWARTZ, *ibid.*, p. 666 et G. BARDY, *Eusèbe de Césarée. Histoire ecclésiastique. Livres V—VII*, Paris, 1955, pp. 187—188), devaient être reprises dans un esprit différent par l'édit de tolérance de Galère qui mettait fin à la persécution de Dioclétien et qui donnait une existence légale aux communautés chrétiennes. Le texte de l'édit de Galère est reproduit à son tour par Lactance dans le *De mortibus persecutorum* XXXIV (Cf. P. L. 7, 249—250 A, S. BRANDT et G. LAUBMANN, *ibid.*, pp. 212—213, J. MOREAU, *ibid.*, pp. 117—118) et EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique* VIII, XVII, 3—10 (Cf. P. G. 20, 792 A—793 C, E. SCHWARTZ, *ibid.*, pp. 790—794 et G. BARDY, *Histoire ecclésiastique. Livres VIII—X*, Paris, 1967, pp. 39—41).

On sait que l'édit de Galère ne fut pratiquement pas appliqué en Orient où Maximin Daïa poursuivit la persécution contre les chrétiens après une brève accalmie. C'est pourquoi Licinius devait proclamer lui-même la tolérance dans ces régions.

³ On doit justement préciser que l'„édit de Milan“, publié à Nicomédie par Licinius, dépassait par son libéralisme les dispositions des édits antérieurs et spécialement celles de l'édit de Galère.

fisc garantissait en quelque sorte la propriété ecclésiastique. Le fait est important à noter pour l'histoire générale. Il permet en effet de comprendre pourquoi Constantin put rapidement apparaître comme le protecteur de l'Eglise et l'évêque du dehors⁴.

Ce rôle apparaissait avec d'autant plus d'évidence que les restitutions de biens ecclésiastiques posaient de graves problèmes dans certaines provinces de l'Empire. En Afrique notamment, le schisme donatiste divisait profondément l'Eglise pour des motifs qui interféraient avec la politique générale et il s'agissait précisément de savoir qui bénéficierait de ces restitutions dans cette région particulièrement troublée par de profonds mouvements sociaux. De toute façon, Constantin ne pouvait pas rendre à l'Eglise la liberté du culte sans intervenir dans la vie des communautés chrétiennes et prendre position dans l'affaire donatiste⁵. Ces interventions devaient assurément connaître des fortunes diverses. Mais il n'en reste pas moins qu'elles impliquaient une orientation politique qui liait intimement l'Etat constantinien à l'Eglise officielle en suscitant des réactions contradictoires dans les communautés ecclésiastiques. De cette manière, l'empereur devenait en Occident l'arbitre de l'Eglise et ses immixtions dans la vie intérieure de cette dernière devaient avoir des conséquences incalculables pour l'Empire et la chrétienté victorieuse des persécutions.

A l'intérieur des communautés chrétiennes, l'acceptation de la politique impériale par la hiérarchie ecclésiastique rencontrait nécessairement l'opposition des adversaires de cette politique. En vérité, l'affaire donatiste n'a pas d'autre cause apparente, du moins dans ses prolongements au cours du IVe siècle. Les hérétiques extrêmes accusaient en effet l'Eglise officielle de pratiquer une politique de collaboration avec l'Etat et les classes dirigeantes du moment. Le fait est d'autant plus évident que la victoire de Constantin au Pont Milvius (312) apparaissait avant tout comme le triomphe de l'aristocratie traditionnelle sur la tyrannie de Maxence et que la politique de tolérance avait, semble-t-il, favorisé dans ce contexte l'accès de cette aristocratie aux charges ecclésiastiques. Au demeurant, le syncrétisme constantinien, qui est la religion du prince aux alentours de 313, est aussi bien apollinien que chré-

⁴ L'expression ἐπίσκοπος τῶν ἔκτος appliquée à Constantin par la *De vita Constantini* IV, 24 (Cf. P. G. 20, 1172 A—B et I. A. HEIKEL, *Eusebius Werke I*, Leipzig, 1902, p. 126) attribuée à Eusèbe de Césarée a été interprétée diversement à l'époque moderne. Elle ne semble plus faire difficulté aujourd'hui.

⁵ Sur les problèmes posés cet égard par la politique de restitution des biens d'Eglise dans ses interférences avec l'affaire donatiste, consulter J.—P. BRISSON, *Autonomisme et christianisme dans l'Afrique romaine de Septime Sévère à l'invasion vandale*, Paris, 1958, *passim*.

tien et la référence à Apollon dans certain panégyrique contemporain⁶ atteste suffisamment que l'empereur représentait les intérêts des classes dirigeantes qui avaient subi à contre coeur les excès de la politique de Maxence.

En Orient, comme l'atteste le rescrit de Nicomédie, Licinius fonde également sa politique sur les classes dirigeantes traditionnelles qui avaient profondément souffert de la tyrannie de Maximin Daïa et, dans les premières années de son règne, il se montre très libéral à l'égard du christianisme. On peut même se demander s'il n'a pas été à cette époque plus favorable à l'Eglise que Constantin, puisque c'est à Nicomédie, au coeur même de ses états, que la tolérance religieuse fut officiellement proclamée en 313. Mais cette remarque n'a sans doute aucun fondement historique⁷. L'Orient, plus profondément christianisé que l'Occident, avait également plus souffert que celui-ci des derniers soubresauts de la persécution. Il fallait nécessairement que la tolérance fût proclamée dans ces régions⁸ et il est impossible de savoir si Licinius fut au départ plus engagé que son collègue dans la politique nouvelle à l'égard du christianisme aux alentours de 313. De toute manière, les sources ne permettent pas cette appréciation de la situation historique et, dans son discours de la dédicace de l'église de Tyr prononcé en 316, Eusèbe de Césarée présente également les deux empereurs comme de fervents chrétiens⁹.

En fait, la politique définie à Milan et proclamée à Nicomédie en 313 est commune à Constantin et à Licinius qui représentent les mêmes classes dirigeantes. La différence entre les structures sociales et religieuses d'une part, l'application diversifiée de la politique de tolérance en

⁶ Voir notamment le fameux texte du panégyriste anonyme de 310 (XXI, 4–5) qui rappelle d'une manière très significative la vision apollinienne de Constantin en Gaule: „Vidisti enim, credo, Constantine, Apollinem tuum comitante victoria coronas tibi laureas offerentem, quae tricenum singulæ ferunt omen annorum. Hic est enim humana numerus aetatum, quae tibi utique debentur ultra Pyliam senectutem. Et immo quid dico „credo“? Vidisti teque in illius specie recognovisti. . .“ „Car tu as vu, je crois, Constantin, ton protecteur Apollon, accompagné de la victoire, t'offrir des couronnes de laurier dont chacune t'apporte le présage de trente années. Tel est, en effet, le nombre des générations humaines qui, de toute façon, te sont dues et prolongeront ta vie au delà de la vieillesse de Nestor. Et que dis-je: je crois? tu as vu le dieu et tu t'es reconnu sous les traits de celui. . .“ Trad. E. GALLETTIER, *Panégyriques latins II. Les Panégyriques constantiniens (VI–X)*, Paris, 1952, p. 72.

⁷ Voir à ce sujet M. V. ANASTOS, *The edict of Milan. A defence of its traditional authorship and designation*, Revue des Etudes byzantines XXV (1967). Mélanges Venance Grumel II, pp. 13–41. M. V. Anastos montre bien le rôle décisif de Constantin dans l'application de la politique religieuse à partir de 313.

⁸ Au demeurant, Licinius voulait s'assurer l'appui des chrétiens dans sa lutte contre Maximin Daïa. C'est aussi pourquoi il s'empressa d'appliquer la tolérance lorsqu'il arriva en Orient pour lutter contre ce dernier. Voir plus loin.

⁹ EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique X, IV, 16* (Cf. P. G. 20, 856 A, E. SCHWARTZ, *Eusebius Werke II. Die Kirchengeschichte 2. Die Bücher VI bis X*, Leipzig, 1908, pp. 867–868 et G. BARDY, *Histoire ecclésiastique Livres VIII–X*, Paris, 1967, p. 86. A cette époque, les deux empereurs vivent en bonne intelligence et l'évêque de Césarée n'a aucun parti pris contre Licinius.

Orient et en Occident d'autre part peuvent seules expliquer les divergences qui devaient séparer par la suite les deux empereurs.

Du fait de son acuité, le conflit qui opposait en Afrique les donatistes à l'Eglise officielle avait requis l'attention de Constantin qui avait dû rapidement intervenir dans la vie des communautés chrétiennes, comme on l'a dit précédemment. Il n'en était pas de même en Orient où la situation ecclésiastique n'avait pas exigé de Licinius des interventions du même ordre. Certes, en Égypte, le prolongement du schisme d'Alexandrie, qui opposait à la communauté chrétienne — successivement dirigée par l'évêque Pierre et ses successeurs Achillas et Alexandre — les partisans de Mélèce hostile aux *lapsi*, rappelait singulièrement par ses origines l'affaire donatiste. Mais, à la différence de l'évêque de Carthage, Mensurius, dont l'attitude pendant la persécution avait été taxée d'opportunisme, Pierre d'Alexandrie avait subi le martyre sous Maximin Daïa (311) et les Mélétiens ne pouvaient avoir à l'égard de l'Eglise officielle une attitude aussi intransigeante que celle des hérétiques africains.

C'est pourquoi, même s'il put se prolonger jusqu'au milieu du IV^e siècle, le schisme mélétien ne connaîtra jamais tous les développements de l'affaire donatiste. De toute manière, en raison de la complexité de la société ecclésiastique orientale, il ne requérait vraisemblablement pas l'intervention impériale. Au vrai, les raisons de la neutralité de Licinius à l'égard des problèmes qui troublaient la vie intérieure des Eglises sont probablement très diverses. Mais, force est d'avouer que ce prince n'intervint pas dans le schisme alexandrin qui n'exigeait pas, semble-t-il, un arbitrage de sa part.

Il est clair dès lors que la politique de Licinius apparaît fondamentalement différente de celle de Constantin. Alors que celui-ci s'impose par la force des choses dans les communautés chrétiennes pour les contrôler étroitement, son collègue oriental laisse aux Eglises la liberté de définir leurs orientations spécifiques sous l'autorité exclusive de la hiérarchie ecclésiastique¹⁰. Cette différence mérite d'être soulignée si l'on veut bien comprendre les premiers développements de l'arianisme dans l'Orient grec.

Tous les historiens de l'arianisme admettent en général que la crise a pris son essor sans l'intervention du pouvoir impérial. L'unanimité qui s'est faite à ce sujet a même conduit la critique moderne à sous-estimer les origines de l'affaire au temps où Licinius régnait encore sur l'Orient. Certes, du fait de la neutralité observée par celui-ci dans les problèmes religieux, les écrivains contemporains restent très discrets sur ces origines avant la victoire de Constantin sur son rival en 324. Mais il n'en demeure pas moins qu'au moment où Constantin arrive en

¹⁰ Il est facile d'opposer notamment l'attitude des deux empereurs à l'égard des réunions épiscopales qui suivirent immédiatement la paix de 313. Dès 314, Constantin convoque lui-même le concile d'Arles pour résoudre l'affaire donatiste. Mais en Orient, le synode d'Ancyre se réunit à la même date sans l'intervention du pouvoir impérial.

Orient, l'affaire est suffisamment avancée pour attester qu'elle couvait depuis plusieurs années. Elle n'apparaît au grand jour qu'en raison de l'attitude de Constantin. Rompant en effet avec la politique de Licinius, celui-ci décide en Orient comme en Occident d'intervenir dans la vie des communautés ecclésiastiques pour rétablir l'ordre public profondément troublé par les querelles religieuses.

En fait, l'arianisme a des origines assez anciennes au moment où Constantin triomphe de son rival en Orient. Le long cheminement d'Arius¹¹, de ses sectateurs et de ses adversaires est suffisamment éloquent à cet égard. Après avoir longtemps enseigné sa doctrine et entretenu des polémiques à son sujet, Arius a été finalement condamné par son évêque Alexandre d'Alexandrie et l'ensemble de l'épiscopat égyptien. Pour trouver un refuge, il s'est rendu successivement à Césarée de Palestine et à Nicomédie où il a rencontré tour à tour les deux évêques homonymes — Eusèbe de Césarée et Eusèbe de Nicomédie — qui occupent respectivement les sièges épiscopaux des deux villes. A la demande de l'hérétique, Eusèbe de Nicomédie a spécialement réuni un concile pour demander à son collègue d'Alexandrie de rétablir Arius dans ses fonctions. De son côté, celui-ci écrivait à l'évêque d'Alexandrie pour l'assurer de sa bonne foi et de l'orthodoxie de sa doctrine. Mais Alexandre d'Alexandrie repousse les déclarations d'Arius et de ses partisans qui avaient acquis à leur cause Constantia, soeur de Constantin et femme de Licinius. Il dénonce les erreurs de l'hérétique à ses collègues d'Orient et au pape Sylvestre et il s'oppose au retour d'Arius à Alexandrie.

Cependant un nouveau concile se réunissait à Césarée de Palestine pour inviter Alexandre à recevoir Arius dans sa ville épiscopale et l'évêque d'Alexandrie devait finalement céder à la pression de ses adversaires. L'arrivée de l'hérésiarque dans la métropole égyptienne allait être un triomphe. Arius souleva le peuple en sa faveur par son attitude démagogique. Il composa bientôt des chansons pour les marins et les commerçants du port¹² et il l'aurait peut-être emporté sur son rival, si la défaite de Licinius n'avait pas profondément changé le cours des événements.

¹¹ Sur la carrière d'Arius avant le concile de Nicée, on lira l'article très documenté de E. BOULARAND, *Les débuts d'Arius*, Bulletin de littérature ecclésiastique LXV (1964), pp. 175—203. Parmi les sources anciennes, le récit le plus explicite des origines de l'arianisme est celui de SOZOMENE, *Histoire ecclésiastique* I, 15 (Cf. P. G. 67, 904 C—908 D et J. BIDEZ, *Sozomenus Kirchengeschichte*, Berlin, 1960, pp. 32—35).

¹² Sur l'œuvre poétique et musicale d'Arius, consulter PHILOSTORGE, *Histoire ecclésiastique* II, 2 (Cf. P. G. 65, 465 C et J. BIDEZ, *Philostorgius Kirchengeschichte*, 2te Aufl., Berlin, 1972, p. 13). Les chansons populaires d'Arius sont parfois distinguées de la *Thalie* qui était l'écrit théologique par excellence de l'hérétique. En tout cas, cette distinction est faite par saint Athanase dans le *De decretis Nicenae synodi* 16 (Cf. P. G. 25, 441 D—444 A). Mais voir n. 19.

Précisons que le récit de Philostorgie semble indiquer que les mélodies populaires d'Arius furent composées après le concile de Nicée.

Quoi qu'il en soit, l'affaire remonte à plusieurs années au moment où Constantin triomphe de Licinius et convoque le concile de Nicée. Il est en effet impossible de placer entre la victoire de Constantin sur Licinius (324)¹³ et l'assemblée de Nicée (325) tous les événements que nous venons de rappeler. Un délai supplémentaire d'un an, qui permettrait d'attribuer les origines de la querelle à l'année 323, est également trop court pour répondre à la complexité de la situation. En fait, la succession des événements que nous avons évoqués est suffisamment étendue pour couvrir une période de cinq à six ans avant le concile de Nicée. C'est pourquoi la crise arienne remonte vraisemblablement aux alentours de 318 ou de 319.

Cette date a précisément été retenue par Mgr Duchesne, qui affirmait à juste titre que la querelle était antérieure à la persécution engagée par Licinius contre les chrétiens à partir de 320¹⁴. Le raisonnement est d'une parfaite logique puisque cette persécution aurait dû, semble-t-il, empêcher l'hérésiarque et ses adversaires d'entretenir des polémiques et de tenir des assemblées contradictoires. En définitive, on peut même se demander si les mesures prises par Licinius contre les chrétiens ne sont pas une conséquence de la querelle arienne. Une comparaison entre le déroulement de la crise et la persécution de Licinius peut notamment permettre des conclusions nouvelles à cet égard.

Il faut tout d'abord voir dans l'interdiction portée par Licinius contre les réunions épiscopales aux alentours de 320 une réponse à l'agitation provoquée par les synodes contradictoires que les orthodoxes et les ariens devaient tenir au début de la querelle¹⁵. Le fait paraît difficilement contestable, puisque ces réunions ont joué un grand rôle dans les développements de l'affaire à ses origines. Mais d'autres traits caractéristiques de ce qu'il est convenu d'appeler la persécution de Licinius doivent également retenir l'attention, même s'ils apparaissent plus difficiles à interpréter. C'est ainsi qu'au moment où il décide de suspendre les réunions conciliaires, Licinius interdit également les communautés

¹³ On sait d'ailleurs qu'on a parfois attribué à l'année 323 la campagne de Constantin contre Licinius. Mais cette thèse est aujourd'hui abandonnée. Les victoires définitives de Constantin sur son rival ne sont pas antérieures à 324.

¹⁴ Dans son *Histoire ancienne de l'Eglise* II, 4e éd. rev., Paris, 1910, p. 126, n. 2, Louis DUCHESNE écrit en effet au sujet de la crise arienne: "Comme il est impossible de placer tous les événements entre la victoire de Constantin sur Licinius et le concile de Nicée, il faut remonter à un temps antérieur à la persécution de Licinius.., Cependant cette appréciation n'est pas toujours partagée par la critique contemporaine. Voir à ce sujet E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius et la „foi“ de Nicée I. L'hérésie d'Arius*, Paris, 1972, pp. 21—24.

¹⁵ De vita Constantini I, 51 (Cf. P. G. 20, 965 A—C et I. A. HEIKEL, *Eusebius Werke* I, Leipzig, 1902; pp. 31—32). En fait, l'interdiction des synodes épiscopaux n'est peut-être pas antérieure à 322 ou 323. A cette époque en effet, les orthodoxes et les ariens ont défini leurs positions dans des conciles respectifs. Mais la tenue de ces conciles, rappelons-le, est nécessairement antérieure à la décision impériale qui en empêchait la convocation.

chrétiennes mixtes à l'intérieur des villes¹⁶ et il complète cette mesure en prévoyant la constitution d'un clergé féminin pour les femmes qui devaient tenir, dans son esprit, des assemblées séparées de leurs coreligionnaires masculins.

Apparemment, cette décision reste énigmatique pour l'historien. Mais elle prend tout son sens quand on sait qu'Arius exerçait un ascendant irrésistible sur les femmes qui étaient impressionnées par l'ascétisme de l'hérésiarque¹⁷. Et c'est vraisemblablement aussi pour tenter d'enrayer les progrès des querelles dogmatiques dans les institutions publiques que Licinius éloigne à la même époque de la cour et de l'administration centrale les fonctionnaires chrétiens¹⁸.

L'œuvre poétique et musicale d'Arius provoquait d'ailleurs une agitation croissante. Si l'on en croit saint Athanase lui-même¹⁹, les chansons que l'hérétique composa au début de la querelle étaient dans toutes les bouches et elles entretenaient des polémiques susceptibles de troubler l'ordre dans la rue. C'est pourquoi les mesures de Licinius ont certainement pour but de limiter l'agitation provoquée par l'arianisme lorsqu'elles interdisent les assemblées cultuelles à l'intérieur des villes, en écartant également les chrétiens des institutions publiques.

Certes, plusieurs autres mesures de Licinius, comme l'obligation faite aux fonctionnaires et spécialement aux membres des milices urbaines de sacrifier aux dieux²⁰, n'ont pas de lien précis avec les développements de l'hérésie au sein de la communauté ecclésiale. En fait, cette

¹⁶ *De vita Constantini* I, 53 (Cf. P. G. 20, 968 A et I. A. HEIKEL, *ibid.*, p. 32). Le culte devait être célébré, semble-t-il, en plein air en dehors des villes et séparément pour les hommes et pour les femmes.

¹⁷ Il avait réussi à détourner plusieurs centaines de vierges du droit chemin (700), si l'on en croit saint Epiphane dans son *Panarion* II, II, 69, 3 (Cf. P. G. 42, 208 A et K. HOLL, *Epiphanius (Ancoratus und Panarion)*. III. *Panarion haer.* 65—80, Leipzig, 1933, p. 154).

L'information de saint Épiphane peut être sujette à caution. Mais le rôle des intrigues féminines dans le développement de l'arianisme est également attesté par la correspondance d'Alexandre d'Alexandrie (Cf. P. G. 18, 549 B et 569 B). Voir THEODORET, *Histoire ecclésiastique* I, III (Cf. P. G. 82, 889 C et 908 C)—D et L. PARMENTIER, *Theodoret Kirchengeschichte*, 2te Aufl. von F. Scheidweiler, Berlin, 1954, pp. 9 et 24).

¹⁸ *De vita Constantini* I, 52 (Cf. P. G. 20, 965 C—968 A et I. A. HEIKEL, *Eusebius Werke* I, Leipzig, 1902, p. 32).

¹⁹ Saint Athanase affirme en effet dans le *Contra Arianos* I, 4 (Cf. P. G. 26, 20 A—B) que les Thalies d'Arius étaient des bouffonneries que l'on chantait „après boire au milieu des applaudissements et des bons mots, par manière de jeu“.

On notera que, dans ce passage, comme dans d'autres (cf. *Contra Arianos* I, 2, P. G. 26, 16 A), l'évêque d'Alexandrie appelle indistinctement „Thalies“ l'ensemble des compositions musicales de l'hérétique. Ailleurs il semble distinguer la *Thalie* des autres chants d'Arius (voir n. 12).

²⁰ *De Vita Constantini* I, 54 (Cf. P. G. 20, 968 A—969 A et I. A. HEIKEL, *ibid.*). Le même chapitre de la *De Vita Constantini*, signale d'autres vexations imposées par Licinius aux chrétiens. Cf. EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique* X, VIII, 10—19 (P. G. 20, 897 A—901 B), E. SCHWARTZ, *Eusebius Werke* II. *Die Kirchengeschichte*. 2. *Die Bücher VI bis X*, Leipzig, 1908, pp. 894—898 et G. BARDY Eusèbe de Césarée. *Histoire ecclésiastique. Livres VIII—X*, Paris, 1967, pp. 115—118.

décision, qui est postérieure aux précédentes, apparaît avant tout comme une réplique à la législation de Constantin qui pratiquait de plus en plus ouvertement une politique favorable au christianisme. Cependant elle peut être également la conséquence des mesures antérieures. A partir du moment où les communautés chrétiennes étaient profondément divisées par l'agitation hérétique, l'empereur pouvait toujours craindre que des oppositions naissent dans leur sein et il devait nécessairement exiger des fonctionnaires chrétiens la fidélité à l'ordre traditionnel pour éviter que ces divisions ne provoquent des résistances à sa politique.

C'est vraisemblablement dans cette perspective qu'il faut voir l'obligation faite aux fonctionnaires chrétiens de sacrifier aux dieux. En limitant cette obligation aux représentants de l'Etat, l'empereur montrait que ses décisions avaient exclusivement pour but le maintien de l'ordre public. C'est pourquoi les mesures impériales apparaissent liées de toute manière aux troubles qui marquent les premiers développements de l'arianisme entre 318 et 323. Dans la mesure où elles intéressent la paix publique, elles confirment l'agitation des communautés chrétiennes et elles attestent indirectement l'existence de la crise arienne dans l'Eglise à cette date.

On constate dès lors que l'arianisme commande à partir de cette époque toute l'évolution de la politique religieuse de Licinius. En fait, il joue dans les provinces orientales de l'empire le même rôle que le donatisme dans les provinces occidentales, mais dans un sens fondamentalement différent. Alors que l'hérésie africaine avait forcé Constantin d'intervenir dans les affaires ecclésiastiques pour maintenir les communautés chrétiennes dans la légalité, l'arianisme provoquait en Orient des effets inverses. Licinius constatait à son sujet que la politique de tolérance favorisait l'agitation dans l'Eglise par son libéralisme et il prenait contre celle-ci les mesures qu'il estimait nécessaires à l'ordre public.

C'est dans ce contexte essentiellement politique qu'il faut insérer la persécution de Licinius, dont les développements sont intimement liés à la crise arienne. Le fait est indéniable quand on compare la politique religieuse des deux empereurs. A la persécution de Licinius, soucieux de mettre fin du dehors à l'agitation des communautés chrétiennes, on opposera volontiers l'attitude de Constantin à l'égard de l'arianisme après 324. Fidèle à l'orientation qu'il avait prise, celui-ci tentera après sa victoire sur Licinius de traiter cette affaire par la voie ecclésiastique. En fait, sa méthode était à certains égards plus autoritaire que celle de son rival et elle connaîtra des fortunes diverses. Bientôt, l'empereur sera contraint de rapporter les mesures qu'il avait prises à Nicée contre Arius et ses sectateurs et cette palinodie devait être lourde de conséquences pour l'Eglise et pour l'Etat. Mais en pratiquant une politique de concertation avec les autorités ecclésiastiques, Constantin s'assu-

rait du moins le concours de ces dernières en évitant les mesures tyranniques qui marquèrent les dernières années du règne de Licinius²¹.

Au vrai, la structure des communautés ecclésiastiques était assez différente en Orient et en Occident. Au nom de l'aristocratie traditionnelle dont il représentait fidèlement les intérêts, Constantin avait dû rapidement intervenir dans l'affaire donatiste²², qui soulevait de graves problèmes sociaux et qui appelait des solutions politiques immédiates. En Orient, la situation exigeait des mesures d'un autre ordre. Fortement implanté dans les villes où il interférait avec la vie municipale et les forces politiques diversifiées qu'elle mettait en oeuvre, le christianisme avait dans ces régions des bases sociales plus complexes que dans les provinces occidentales de l'empire. D'une manière générale, les classes dirigeantes sur lesquelles il s'appuyait formaient un ensemble composite qui comprenait à la fois des grands propriétaires fonciers et des commerçants enrichis. Les seconds avaient souvent des intérêts différents des premiers et leurs aspirations libérales rejoignaient parfois celles des artisans et des classes moyennes. De toute façon, les contradictions entre les uns et les autres exigeaient une certaine souplesse de la part de l'Etat qui ne pouvait imposer des décisions unilatérales sans susciter des résistances. C'est pourquoi Constantin dut finalement composer avec l'arianisme qui devait avoir, après sa mort, la faveur de l'empereur Constance II.

Mais on comprend aussi pour quelles raisons Licinius, mieux au courant des affaires d'Orient que son collègue occidental, avait refusé de prendre parti dans la crise arienne et s'était progressivement engagé dans une politique hostile à l'égard du christianisme. Son attitude était inspirée par les difficultés que la politique de tolérance rencontrait dans les communautés chrétiennes orientales profondément divisées par les querelles dogmatiques. Sans naturellement revenir à l'état de persécution violente qui avait précédé la paix de l'Eglise, Lici-

²¹ Il n'est pas sans intérêt de constater à cet égard que la persécution de Licinius s'accompagna d'arrestations illégales et d'exactions diverses qu'Eusèbe de Césarée signale au même titre que les mesures proprement religieuses du prince. A tout prendre, cette politique caractéristique de la tyrannie antique ne doit pas être séparée des décisions concernant les communautés chrétiennes. Elle forme avec elles un ensemble d'une parfait logique.

Il est clair que la politique de restitution des biens d'Eglise qui avait été arrêtée à Milan avait coûté cher en Orient où le christianisme était puissant et qu'en raison de la neutralité qu'il observait à l'égard de l'Eglise, Licinius ne pouvait s'engager trop à fond dans cette politique sans compromettre le trésor impérial et l'équilibre des forces en sa faveur. Par suite des dissensions ecclésiastiques, l'Eglise n'était pas pour Licinius un appui sûr, comme elle le sera pour Constantin. C'est vraisemblablement pourquoi l'empereur fit détruire et fermer des églises dans certaines régions du Pont; en tout état de cause, ces mesures sont intimement liées à la politique générale du prince qui prenait une attitude tyrannique à l'égard des forces qui lui étaient hostiles ou qui pouvaient troubler l'ordre public. Voir EUSEBE DE CESAREE, *Histoire ecclésiastique* X, VIII, 12—15 (Cf. P. G. 20, 897B—900B, E. SCHWARTZ, *ibid.*, pp. 896—898 et G. BARDY, *ibid.*, pp. 116—117) et la *De Vita Constantini* I, 55 (Cf. P. G. 20, 969 B—C et I. A. HEIKEL, *ibid.*, p. 33).

²² Les donatistes firent d'ailleurs appel à l'empereur dès le début de la querelle.

nius limitait l'exercice du culte chrétien parce que les dissensions ecclésiastiques entretenaient une agitation nuisible à l'ordre public.

Il est clair dès lors que la politique religieuse est à l'origine du conflit entre les deux empereurs. Le fait apparaît d'une manière plus évidente encore, si l'on admet qu'en toute vraisemblance, l'arianisme prend naissance vers 318—319, c'est-à-dire au moment même où le différend commence entre les deux princes après plusieurs années d'entente. On a certes invoqué à cet égard les problèmes dynastiques qui se sont fait jour à cette date et qui ont pu jouer un certain rôle à partir de 320²³. Mais il est plus vraisemblable de croire que ces problèmes n'ont pris leur véritable dimension qu'à la suite des divergences sur la politique religieuse, qui commandait les rapports entre les différents empereurs depuis la fin du IIIe siècle²⁴.

On peut cependant difficilement admettre avec l'historiographie ecclésiastique qu'en sa qualité de sectateur d'Arius, Eusèbe de Nicomédie soit intervenu auprès de Licinius pour que celui-ci entre en conflit avec son rival aux alentours de 324²⁵. Mais il est sûr qu'en prenant des orientations différentes, la politique religieuse entraînait nécessairement des évolutions divergentes en Orient et en Occident. Dans cette perspective, on constate avec intérêt que les partisans d'Arius sont très influents auprès de Licinius, alors que le futur adversaire de l'hérésiarque, Ossius de Cordoue²⁶, est à la même époque le conseiller de Constantin pour les affaires religieuses. En tout état de cause, les entourages des deux empereurs reproduisaient les divergences entre l'arianisme et le christianisme orthodoxe en indiquant précisément où se situait le clivage

²³ Le consulat fut exercé en 318 par Licinius et Crispus, fils d'un premier mariage de Constantin, et en 319 par Constantin et Licinianus, fils de Licinius. Mais, à partir de 320 et 321, les noms de Licinius et de Licinianus disparaissent des listes consulaires. Ils font place à ceux de Constantin et de Constantin le jeune, fils du second mariage de Constantin, puis de Crispus et de Constantin le jeune. Outre Constantin le jeune, Constantin avait eu deux autres fils de son second mariage, Constance né en 317 et Constant né en 320, et l'empereur songeait tout naturellement à doter ses enfants au détriment de la postérité de Licinius.

²⁴ Voir notamment à ce sujet H. GREGOIRE, *Note sur l'édit de tolérance de l'empereur Gallien: politique orientale, politique chrétienne*, Byzantion 13 (1938), pp. 587—588. En montrant que les empereurs d'Occident qui voulaient conquérir l'Orient devaient être sinon chrétiens, du moins pro-chrétiens, cet auteur montre bien l'importance de la question religieuse dans les conflits politiques du temps. C'est cette question qui détermine en définitive l'attitude des différents empereurs à la fin du IIIe siècle ou au début du IVe siècle. Ajoutons que les empereurs d'Orient qui, tels Maximin Daïa ou Licinius, persécuteront le christianisme seront éliminés par la force des choses.

²⁵ Dans son *Histoire ecclésiastique* I, 19 (20), THEODORET reproduit en effet une lettre de Constantin qui accuse Licinius d'avoir soutenu les adversaires de son collègue occidental (Cf. P. G. 82, 961C—965B et L. PARMENTIER, *Theodore Kirchengeschichte*, 2te Aufl. bearb. von F. Scheidweiler, Berlin, 1954, pp. 66—69).

²⁶ Sur Ossius de Cordoue, dont les origines sont assez mal connues, consulter V. C. DE CLERQ, *Ossius of Cordoba. A contribution to the history of the Constantian period*. Washington, The Catholic University of America Press, 1954. In—8°, XXI—561 p. et G. LANGGÄRTNER, *Das Aufkommen des ökumenischen Konzilsgedankens. Ossius von Cordoba als Ratgeber Constantins*, Münchener Theologische Zeitschrift 15 (1964), pp. 111—126.

entre les deux princes. En fin de compte, il est clair que, dans son opposition à l'Église officielle, l'arianisme soutenait indirectement la politique hostile de Licinius à l'égard du christianisme. C'est pourquoi cette politique a pu trouver des appuis objectifs auprès des sectateurs d'Arius²⁷.

Au demeurant, l'arianisme exprimait des tendances politiques incompatibles avec l'orthodoxie étatique que Constantin voulait imposer à tout l'empire. En favorisant la discussion au sein des communautés ecclésiastiques, il attestait un esprit libéral, qui contrastait singulièrement avec les orientations générales de l'aristocratie foncière du Bas-Empire. C'est aussi pourquoi les classes dirigeantes d'Égypte — à l'exception peut-être d'Alexandrie et des ports de la Méditerranée — si profondément marquées par la prépondérance de cette aristocratie, condamneront rapidement l'hérésie, lorsque celle-ci prendra une certaine ampleur. Dans leur grande majorité, elles partageaient les conceptions autoritaires des grands propriétaires occidentaux, qui inspireront à différentes reprises la politique impériale à l'égard du donatisme.

Tout compte fait, l'arianisme représentait, semble-t-il, les tendances contradictoires des milieux d'affaires orientaux, dont les structures diversifiées restaient partagées entre l'aristocratie traditionnelle et les commerçants enrichis des centres urbains. Ces derniers étaient particulièrement sensibles aux conceptions trinitaires d'Arius inspirées par le rationalisme grec²⁸ et le fait explique la popularité de l'hérésiarque dans le port d'Alexandrie.

Mais, en Orient, comme en Occident, même si l'évolution dans les régions de l'empire qui parlait grec était plus lente, l'arianisme était condamné à terme par les progrès de la grande aristocratie foncière du Bas-Empire. En dépit des apparences qui justifiaient au départ une politique plus souple dans ces régions, celle-ci devait reproduire à la longue l'évolution que nous constatons dans l'Occident latin après la paix de l'Église.

Au reste, la politique impériale ne pouvait s'accommoder de l'agitation que l'arianisme provoquait dans les communautés chrétiennes. Le pouvoir devait prendre parti à un moment ou à un autre. C'est la raison pour laquelle Licinius était impuissant dans le conflit qui l'opposait à son adversaire sur le plan religieux. En ouvrant à Constantin les portes de l'Orient, les victoires d'Andrinople (3 juillet 324) et de Chrysopolis (18 septembre 324) étaient, qu'on le veuille ou non, dans la logique des faits²⁹. Mais en faisant apparaître les divergences

²⁷ On peut préciser aussi que, dans la mesure où l'arianisme était plus accessible à l'anthropomorphisme grec que le christianisme orthodoxe, il était tout naturellement l'allié du paganisme dans le combat d'arrière-garde que Licinius devait engager contre son adversaire.

²⁸ Sur les sources philosophiques de l'arianisme, on consultera avec profit E. BOULARAND, *L'hérésie d'Arius et la "foi," de Nicée I. L'hérésie d'Arius*, Paris, 1972, pp. 101—124.

²⁹ Mais le tournant provoqué par les victoires de Constantin sur son rival ne fut pas toujours abrupt. Constantin sut ménager des étapes à cet égard. Voir C. DUPONT, *De quelques problèmes découlant de la conquête de l'Orient par Constantin. Leur solution par ce prince*, Revue internationale des droits de l'Antiquité 3e série XVIII (1971), pp. 479—500.

ces entre les deux empereurs, l'arianisme avait précipité une évolution qui semblait inévitable. De toute manière, en raison de l'importance du christianisme au début du IV^e siècle, la rupture entre les deux princes devait avoir une origine religieuse. C'est pourquoi la *De Vita Constantini*, attribuée à Eusèbe de Césarée, n'a vraisemblablement pas tort d'affirmer que Constantin proclamait sa foi dans la Providence et sa croyance au Christ au cours de sa campagne contre Licinius⁹⁰.

Contrairement à la politique indécise de Licinius, les structures économiques, sociales et religieuses du Bas-Empire exigeaient la définition d'une orthodoxie officielle pour maintenir l'ordre public. Il appartenait à Constantin de promouvoir cette politique en Orient comme en Occident avec l'appui des autorités ecclésiastiques. Mais il était intéressant de préciser qu'en agitant profondément les communautés chrétiennes de langue grecque à cette époque, l'arianisme est plus ou moins à l'origine de la discorde entre Constantin et Licinius.

Paris.

A. Tuilier.

⁹⁰ *De Vita Constantini* II, 6—7 (Cf. P. G. 20, 985 B—988 A et I. A. HEIKEL, *Eusebius Werke* I, Leipzig, 1902, pp. 43—44).

Si l'on en croit *l'Histoire ecclésiastique* de SOZOMENE, I, 7, 1 (cf. P. G. 67, 873 B et J. BIDEZ, *Sozomenus Kirchengeschichte*, Berlin, 1960, p. 15), Licinius persécutait au contraire les chrétiens parce que Constantin les protégeait et qu'ils étaient acquis à la cause de celui-ci. Il espérait de cette manière empêcher la victoire de son rival. Mais il est clair que, dans cette dialectique implacable, l'arianisme faisait tout naturellement le jeu de Licinius en luttant contre l'Église officielle. Voir plus haut.